

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n ° 2026 - 12	PRESENTS : DEPREZ François – GROS André – BARROT Marie - PIALAT Alain –VERGNES Valérie – TORRES-REBOURS Yves –CHOURREAU Sandrine – MOUCHARD-VILLE Marc – MONCORGER Séverine – GROSSIN Isabelle – MERIC Pierre – AKA Alain – ROUSSEAU-LABAT Virginia.
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 13	
Absents excusés et représentés : 2	
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 15	EXCUSES : BONNEMAISON Guilène (pouvoir à Mme Vergnes) – CHECK OUMAR Lawal (pouvoir à Mme Rousseau-Labat)
Date de convocation : 25/03/2026	SECRETAIRE DE SEANCE : GROS André.
Date d'affichage : 25/03/2026	
OBJET	Élection des délégués auprès de Réseau31

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement

Il est précisé que, conformément à l'article 10.3.B des statuts de Réseau31, les communes sont représentées au sein des commissions territoriales par un nombre de représentants fixé en fonction de leur population

Les commissions territoriales sont organisées sur des périmètres géographiques définis en annexe des statuts de Réseau31. A ce titre, la commune de SAINT-ELIX-LE-CHATEAU est rattachée à la commission territoriale 7 - Coteaux du Touch

Au sein de ces commissions, les voix des représentants sont pondérées en fonction du nombre de compétences transférées à Réseau31 par la commune.
Ces commissions exercent un rôle important, notamment en élisant les délégués appelés à siéger au Conseil syndical, organe chargé de l'administration de Réseau31.

Conformément à l'article 10.3 des statuts de Réseau31, les représentants sont désignés par leur organe délibérant. **Cette désignation est effectuée à la majorité absolue, au scrutin secret.**

Il est rappelé que chaque représentant ne peut siéger qu'au titre d'une seule personne publique membre et ne peut, en conséquence, être simultanément désigné pour représenter plusieurs adhérents à Réseau31.

Il appartient au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 représentants appelés à siéger à la commission territoriale 7 - Coteaux du Touch de Réseau31 dès sa mise en place.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal décide de désigner, 3 représentants à la commission territoriale
7 - Coteaux du Touch de Réseau31 :

- François DEPREZ élu à la majorité
- André GROS, élu à la majorité
- Pierre MERIC, élu à la majorité

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de
Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,

Le Maire, François DEPREZ

